

Le parquet d'Évry requiert le renvoi devant les assises d'un personnage-clé de l'affaire Dassault

Par SIMON PIEL



Le sénateur UMP Serge Dassault, le 2012 au Sénat. Jacques Demarthon/AFP

L'enquête sur le volet criminel de l'affaire Dassault s'achève. Le 21 mai, le parquet d'Évry a requis la mise en accusation devant une cour d'assises de Younès Bounouara, 42 ans, qu'il qualifie comme « *une sorte d'homme de main* » de l'avionneur et maire de Corbeil-Essonnes, pour répondre d'une tentative d'assassinat.

L'article paru dans *Le Canard enchaîné* avait ému la rue corbeil-essonnoise. Il y était question de 1,7 million d'euros remis par le maire de la ville Serge Dassault à Younès Bounouara, figure locale et trait d'union de l'avionneur avec les quartiers. De l'argent supposé servir à financer un système occulte d'achat de votes qu'il n'aurait pas redistribué comme il était prévu qu'il le fasse, suscitant rancœurs et convoitises.

Un scénario que Serge Dassault, entendu comme témoin assisté dans ce volet de l'enquête, a toujours nié. S'il a reconnu avoir donné « *de l'argent à Younès Bounouara, c'était pour financer un projet industriel en Algérie* ». Concernant Younès Bounouara, le sénateur UMP avait expliqué que celui-ci s'était « *mis à [s]a disposition* » dès l'année 1995, ajoutant que l'on a besoin d'intermédiaires lorsqu'on fait de la politique et qu'on est maire.

Mais le 19 février 2013, c'est à coups de calibres que tout s'est réglé. Armé d'un .357 Magnum, Younès Bounouara a décidé de régler ses comptes en tirant plusieurs coups de feu en direction d'une voiture où se trouvaient quatre personnes. Fatah Hou, un boxeur professionnel, était atteint de deux balles. Il était conduit à l'hôpital quand l'autre prenait la fuite en Algérie pour une cavale qui allait durer six mois.

Après avoir finalement décidé de se rendre, Younès Bounouara a plusieurs fois varié dans sa défense. Mais des écoutes téléphoniques, des témoins oculaires et l'expertise balistique sont venus mettre en doute sa version. Lui conteste la préméditation. L'accusation souligne pour sa

part que Younes Bounouara ne supportait plus la pression et les menaces répétées que proféraient régulièrement à son encontre Fatah Hou et sa bande, soucieux de récupérer une part de l'argent de Serge Dassault. Selon le parquet d'Evry, *« il résulte de l'information judiciaire que les infractions de tentative d'assassinat et de violences volontaires avec armes [...] reprochées à Younès Bounouara sont parfaitement caractérisées et lui sont imputables. »*

Contacté, son avocat David-Olivier Kaminsky, explique avoir *« constaté qu'à la clôture du dossier, des éléments à décharge avaient été, sciemment ou non, totalement occultés. »* Il précise qu'une *« demande d'acte à décharge a été déposée depuis plusieurs semaines au cabinet des juges d'instruction »* et dit attendre *« de voir s'il ressortira une instruction équilibrée permettant de savoir et de comprendre la vérité ou si le procès à venir est tronqué par le manque de volonté de vouloir poser les vraies questions. »*

L'avocate de Fatah Hou, **Marie Dosé**, a pour sa part déclaré à l'AFP que le réquisitoire était *« en parfaite cohérence avec les éléments du dossier. »*

Si le juge d'instruction suit l'avis du parquet, l'audience promet d'être intéressante, puisqu'il sera difficile de ne pas rentrer plus en détail dans les relations troubles qu'a longtemps entretenues Serge Dassault avec quelques caïds des quartiers sensibles de la ville qu'il a dirigée pendant près de quinze ans.

*